

Procès-verbal d'une assemblée extraordinaire convoquée conformément à la Loi , chaque membre du Conseil confirmant avoir reçu sa convocation. L'assemblée spéciale est tenue lundi le 26 avril 2021, à 19 h, par téléconférence.

### **LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19**

Le conseil de la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens siège en séance spéciale ce 26 avril 2021;

### **LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présent et à prendre part, délibérer et voter à la séance par huis clos et par téléconférence.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par, Jonatan Roux, appuyé par Michel Prince et résolu unanimement :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et par téléconférence et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer à huis clos ou par téléconférence.

Résolution adoptée le 6 avril 2020 et qui demeure valide jusqu'au moment de la levée de cette situation exceptionnelle qui sera annoncée par le Gouvernement Provincial.

#### **Présences :**

M. Michel Prince, Mme Christine Marchand, M. Laurent Garneau, M. Claude Caron, M. Gilles Gosselin, M. Jonatan Roux

L'avis de convocation a été transmise à chacun des élus le 22 avril 2021 lesquels ont tous confirmé sa réception.

Monsieur André Henri, maire préside ladite assemblée. Mme Thérèse Lemay, directrice générale est aussi présente.

#### **Ordre du jour.**

1. Mot bienvenue (vérification du quorum)
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demande de subvention pour la Voirie
4. Lettre de la compagnie d'assurance
5. Levée l'assemblée

#### **2021-04-079      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Proposé par Michel Prince  
Appuyé par Gilles Gosselin

L'ordre du jour est unanimement adopté tel que présenté.

2021-04-080

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA VOIRIE LOCALE VOLET  
REDRESSEMENT ET ACCRÉDITATION (PAVL)**

Plusieurs explications ont été fournies aux membres du conseil, selon les informations reçus du Ministère.

La directrice générale fait lecture du projet de résolution soumis par le Ministère;

Madame Christine Marchand propose d'accepter le projet si l'aide financière est de 90%;

M. Laurent Garneau propose d'accepter le projet que l'aide financière soit de 75% ou 90% puisque les travaux sont indispensables;

Après discussions, Mme Christine Marchand et M. Laurent Garneau retirent leur proposition respective :

**Attendu que** la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale ( PAVL);

**Attendu que** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant les routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/ triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du Ministère des Transports;

**Attendu que** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**Attendu que** la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

**Attendu que** la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : L'estimation détaillé du coût des travaux;

**Attendu que** le chargé de projet de la Municipalité, Madame Thérèse N Lemay directrice générale, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

Attendu que si l'aide financière accordée à la Municipalité est inférieure à 90% du coût des travaux et autres compléments, la Municipalité pourra renoncé à aller de l'avant avec ces travaux;

**POUR CES MOTIFS** sur proposition de Monsieur Jonatan Roux, appuyé par Monsieur Laurent Garneau, il est unanimement résolu et adopté que le Conseil des Saints-Martyrs-Canadiens autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur si l'aide financière est de 90% et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**LETTRÉ DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE.**

Comme il avait été demandé par les élus lors de la dernière séance du conseil municipal, la directrice générale a remis une copie de la poursuite judiciaire intentée contre la Municipalité, par M. Jacques Parenteau à sa compagnie d'assurances.

La Municipalité a obtenu la confirmation que notre assurance ne couvre pas cette poursuite.

Monsieur Claude Caron précise que ce n'est pas une mise en demeure mais une poursuite judiciaire qui a été intentée contre la Municipalité dans le district judiciaire de St-François(Sherbrooke) alors qu'il aurait été plus économique pour la Municipalité qu'elle eu été déposé dans le district judiciaire d'Arthabaska (Victoriaville).

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Proposé par Christine Marchand à 19h20